

## **DELIBERATION CFVU-0106-2021**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

**Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 7 décembre 2021,**

**Objet de la délibération : Procès-verbal de la CFVU du 22 novembre 2021**

**La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 13 décembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal de la CFVU du 22 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour, 2 membres, dont l'un est porteur d'une procuration, sont arrivés en cours de séance.

**Christian ROBLÉDO**

*Président de  
l'Université d'Angers*

**Signé le 17 décembre  
2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 17 décembre 2021**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Commission de la formation  
et de la vie universitaire  
du 22 novembre 2021

UA

Ua

U/A

UA

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université a été réunie le 22 novembre 2021 à 14h32, sous la présidence de Madame MALLET. Cette réunion s'est tenue en présentiel, à la salle du Conseil de la Présidence de l'Université d'Angers.

ROBLÉDO Christian	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
MALLET Sabine	Présente
BARBE Valérie	Présente
BATY Vincent	Excusé
BLIN Camille	Excusée, a donné procuration à Monsieur FRANZONE
BERTIN-ROCHE Pascale	Présente
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Présente
BROCHARD Joy	Excusée
CARROUE Equinoxe	Présente
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Excusé, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
EVEILLARD Mathieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
FAYET Bastien	Absent
FRANZONE Sebastian	Présent
GRIMAUULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOWA Hélène	Présente
JOLY Léo	Absent
LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LOURTIS Valentin	Absent
MARCHAND Célestin	Absent
NEBULA Constance	Excusée, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
OGER- - JUBEAU Augustin	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Madame HOWA
PICHON Mathieu	Absent
PROUST Manon	Excusée
PRUNIER Delphine	Excusée puis présente à partir de 15h
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame BARBE

ROUGER Manuel	Absent
TAXIL Bérangère	Absente
TESSIER Axel	Absent
TOFFOLI Hugo	Absent
TRAVIER Sandrine	Présente
YVARD Jean-Michel	Présent

**Membre de droit présent :**

VERON Michel, Directeur général adjoint

**Membres invités par le Président présents :**

AMIARD Stéphane, Vice-président patrimoine et numérique

AUZANNE François, Responsable du service juridique, délégué à la protection des données, DAGJI

BORDET Laurent, Vice-président vie des campus

BOUSSEAU Frédéric, Directeur adjoint de l'IUT

DEBSKI Nathalie, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique

FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des sciences

MÉNARD Christine, Directrice du SUIO-IP

RAVAIN Emmanuelle, Directrice des études de la vie étudiante et des campus

SEROT David, Développement / Intégration d'applications : Hype 13, DDN

THULEAU Aurore, Ingénieure pédagogique au Lab'UA

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1.1 Exonération des étudiants extra-communautaires .....	1
1.2 Changement de gouvernance (Thélème) .....	1
1-3 Information sur la plateforme « trouver mon Master » .....	1
<b>2. Approbation du procès-verbal .....</b>	<b>6</b>
2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 18 octobre 2021 .....	6
<b>3. Enseignement et convention.....</b>	<b>6</b>
3-1 Création de l'attestation universitaire Téléméd'sim .....	6
3-2 Convention Nightline .....	6
<b>4. Vie universitaire .....</b>	<b>10</b>
4-1 Etat d'avancement du Projet Hype 13.....	10
4-2 Bilan du SUAPS .....	13
<b>5-1 Résultats des élections aux commissions statutaires .....</b>	<b>16</b>
<b>5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 22 novembre 2021 .....</b>	<b>17</b>

Madame MALLET ouvre la séance de la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) à 14h32. À l'ouverture de la séance du 22 novembre 2021, 23 membres sont présents ou représentés (38 membres en exercice, 13 membres présents et 10 membres représentés). Elle indique que le Président n'a pas pu se rendre disponible car il assiste à une autre réunion.

## **1. Informations**

### **1.1 Exonération des étudiants extra-communautaires**

Madame MALLET explique que le Conseil d'administration du 4 novembre 2021 a approuvé le maintien de l'exonération des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

Seuls les droits d'inscription différenciés sont exonérés.

Les droits applicables correspondent au taux plein fixé pour les étudiants nationaux, sauf cas d'exonération pour situation personnelle.

A la différence des années précédentes, l'exonération a été adoptée sans mention d'une année universitaire. Elle a vocation à s'appliquer tant qu'elle n'est pas abrogée par une nouvelle délibération.

Elle rappelle que l'exonération accordée par les établissements doit être réalisée dans la limite d'un plafond de 10% des étudiants inscrits.

### **1.2 Changement de gouvernance (Thélème)**

Madame MALLET explique que le NCU Thélème était porté par Monsieur Didier BOISSON qui va prendre la direction de l'école doctorale Société temps et territoire. Il a demandé à ne plus assurer la direction de Thélème.

Madame Sabine MALLET portera désormais ce NCU.

Madame Elisabeth LETERTRE reste la cheffe de projet.

Au Mans Université, Monsieur Olivier ROLLAND sera le chef de projet, en remplacement de Monsieur Pascal LEROUX. Monsieur Sylvain DURAND, VP CFVU, est le copilote.

### **1-3 Information sur la plateforme « trouver mon Master »**

Madame MALLET explique qu'il s'agissait jusqu'à présent d'une plateforme d'information destinée aux étudiants afin qu'ils choisissent leur master. Elle devient à partir de la rentrée prochaine une plateforme de candidature.

Elle fonctionnera sur un mode analogue à Parcoursup. Il ne sera plus possible de proposer d'application locale comme e-candidat par exemple. Les textes réglementaires ne sont pas encore parus. L'ensemble des universités disposeront d'un calendrier unique qui est en cours d'arbitrage.

Comme pour Parcoursup, il sera nécessaire de voter à la CFVU du 13 décembre 2021 et au CA du 16 décembre 2021 les éléments suivants :

- les capacités d'accueil d'un point de vue global, c'est-à-dire en tenant compte des potentiels redoublants, des étudiants extra-communautaires arrivant par les dossiers Campus France et du nombre de places mises à disposition sur la plateforme Trouver Mon Master,

- les « attendus », à savoir les prérequis en compétences et en connaissances pour être admis en première année d'une formation de master. Ces attendus peuvent être définis soit par parcours (si les parcours débutent dès le S1), soit par mention (si les parcours débutent au M2),
- la composition des commissions de recrutement, sans qu'elle ne soit nominative, en précisant les qualités des membres.

Pourront également être communiqués sur la plateforme, probablement les années prochaines

- le taux d'accès à la formation l'année précédente (en %),
- le taux d'insertion professionnelle des diplômés.

Le ministère souhaite que les informations comme le taux de pression et la poursuite d'études puissent être communiquées sur la plateforme.

Madame MALLET précise que des informations ont été communiquées lors du Bureau de la CFVU et du Comité licence master. L'objectif est que les enseignants aient tous connaissance de cette nouvelle plateforme. Tous les étudiants devront être informés de l'existence de la plateforme au plus tard fin décembre 2021.

Monsieur BOISSON note que la date de dépôt des candidatures est désormais fixée au 31 mars, ce qui est très tôt.

Madame RAVAIN précise que le début des candidatures et la phase de validation des dossiers se tiendra du 1<sup>er</sup> au 27 mars 2022. L'examen des candidatures se tiendra à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022, la remontée des classements est prévue le 15 juin 2022 et le début des phases d'admission le 20 juin 2022.

Madame MALLET ajoute qu'une phase complémentaire sera proposée. Cela permettra aux étudiants qui n'ont eu aucune proposition, ou qui ne sont pas pris dans les masters qui les intéressaient, de refaire des vœux. La phase complémentaire ouvrira le 27 juin 2022.

Madame MALLET explique que plusieurs discussions sont en cours, notamment dans le cadre de la conférence des doyens de chaque discipline, de la CPU ou encore des écoles d'ingénieurs. Théoriquement, les étudiants auraient la possibilité d'exprimer uniquement 10 vœux. Les étudiants n'étaient actuellement pas limités. Dans la pratique, ils formulaient entre 10 et 15 vœux. Madame MALLET ignore si la possibilité de formuler des sous vœux sera offerte.

Madame MALLET demande aux étudiants s'ils avaient connaissance de cette nouvelle plateforme. Les étudiants présents répondent par la négative.

Madame BARBE découvre les informations. Le dépôt des candidatures lui semble vraiment très tôt.

Madame MALLET explique qu'il est réellement complexe que toutes les universités se mettent d'accord sur un calendrier national. Elle reconnaît que les étudiants avaient plus de temps pour déposer leur candidature.

Monsieur BOISSON note que le semestre 6 ne pourra plus être pris en considération. Madame HOWA et Madame BARBE confirment cette analyse. Madame MALLET répond que le semestre 6 pourra être pris en considération dans la procédure complémentaire.

Madame HOWA regrette vivement que les étudiants n'aient pas été prévenus plus tôt.

Madame MALLET répond que les informations ont été communiquées depuis une quinzaine de jours en Bureau de la CFVU et au Comité licence master. Elle avait communiqué des informations avant la tenue de ces réunions.

Madame HOWA estime que les informations devraient être communiquées aux étudiants dès qu'ils s'inscrivent. Madame MALLET répond que les informations n'étaient pas connues.

Madame HOWA estime que ce n'est pas correct de proposer cette modification de calendrier en cours d'année universitaire.

Madame MALLET rappelle que dans la procédure actuelle, le semestre 6 n'est pas beaucoup pris en considération.

Madame BARBE le reconnaît. Néanmoins, la question des stages est très problématique. En psychologie, les étudiants doivent réaliser un minimum de 140h de stage pour valider leur licence. Madame BARBE permet aux étudiants de faire leur stage jusqu'au mois de juin. Le dépôt du dossier au mois de mars va les mettre en difficulté car beaucoup d'étudiants n'auront pas obtenu de convention de stage. Ils ne seront pas pris en master. Elle demande si les étudiants auront la possibilité de rajouter des éléments dans leur dossier au fur et à mesure. Elle devra indiquer une période de recherche de stage aux étudiants de septembre à mars, ce qui est beaucoup plus court.

Madame MALLET demande que les différentes remarques ou questions puissent lui être transmises afin de pouvoir les diffuser au sein du réseau.

Madame BARBE précise que les étudiants sont déjà stressés parce que l'admission en master est réalisée sur le semestre 5. Certains ont trouvé des stages mais pas tous. Pour faire du stage en continu, les étudiants doivent attendre qu'une partie des cours soit terminée, c'est-à-dire au mois d'avril.

Madame MALLET répond qu'il est possible que les conventions de stage soient signées, même si le stage n'est réalisé qu'au mois d'avril. Madame BARBE répond que les institutions préfèrent signer des conventions pour des stages qui commencent à des périodes proches. Actuellement, une grande partie des étudiants n'ont pas de stage au mois de mars.

Madame MALLET reconnaît que le dépôt des candidatures est tôt. Madame BARBE aurait aimé que le calendrier ne soit pas applicable en cours d'année universitaire afin de pouvoir bien expliquer les différents éléments aux étudiants.

Madame MALLET rappelle que le système actuel n'est pas performant. Beaucoup d'étudiants de licence n'ont pas eu de master. Il est difficile d'obtenir les chiffres réels, tout comme le nombre d'étudiants qui arrivent à se réorienter. Il n'est pas possible de suivre les étudiants qui sont partis dans le privé. Le système actuel ne permet pas aux étudiants de trouver facilement la mention qui les intéresse et de comprendre les raisons pour lesquelles ils ne sont pas retenus.

Avec ce nouveau système, les équipes sauront réellement combien d'étudiants arrivent dans les formations en début d'année universitaire. Actuellement, les étudiants ne peuvent pas non plus compter sur le semestre 6 pour intégrer un master.

Madame HOWA répond que les étudiants n'ont pas tous compris que le semestre 6 n'était pas pris en considération. L'Université précise que pour entrer en master, il faut une licence. Les étudiants ne sont pas suffisamment informés que le semestre 6 est en réalité peu pris en considération.

Madame BARBE explique qu'en psychologie le semestre 6 propose des thématiques. Lorsque les étudiants se rendaient à l'audition, ils avaient la possibilité de venir avec leur bulletin du semestre 6. Les étudiants privilégient le semestre 6 pour faire des stages. Elle ajoute que les étudiants vont arrêter de faire des stages au premier semestre puisque ce seront surtout les résultats du semestre 5 qui seront pris en considération. Ils ne se rendront plus en cours au semestre 6 parce qu'ils auront trouvé un stage.

Ces nouvelles conditions vont rajouter du stress aux étudiants. Madame BARBE ignore quel discours elle va pouvoir leur tenir.

Monsieur LERICHE rappelle que l'entrée en master est conditionnée à la validation de la L3. Actuellement, lorsque les étudiants transmettent leur dossier pour les masters, la L3 n'est pas terminée. Les dossiers s'arrêtaient déjà au semestre 5. Le recrutement est réalisé en tenant compte du semestre 5, sous réserve que la licence soit validée.

Madame HOWA répond que le semestre 6 est parfois pris en considération. Certains étudiants sont favorisés car des facultés proposent leurs jurys très tôt. Le recrutement peut être réalisé en tenant compte du semestre 6.

Le plus problématique est qu'avec ce nouveau calendrier, les étudiants auront peu de temps pour choisir leur master.

Madame BARBE explique que la psychologie propose des enseignements fondamentaux aux semestres 5 et 6. Les étudiants doivent également réaliser un stage de 140 h minimum sur l'année. Le semestre 6 propose des enseignements en lien avec le master qu'ils vont choisir. Ils devront désormais prendre une décision avant la fin des cours.

Monsieur LERICHE comprend que la précocité du choix des étudiants sera problématique.

Madame BARBE ignorait que le nombre de vœux était limité. Madame MALLET n'a pas encore précisément connaissance du nombre de vœux que pourront formuler les étudiants. Le nombre envisagé est de 10 mais il pourrait évoluer.

Madame RAVAIN note que le calendrier propose un temps plus court de phase de dépôt des candidatures pour les étudiants et un temps d'analyse des dossiers par les équipes pédagogiques beaucoup plus long. Il est peut-être possible de négocier un temps de dépôt de candidature pour les étudiants un peu plus long et un temps d'analyse des dossiers un peu plus court.

Madame BARBE réitère ses propos : raccourcir le choix et le temps de réflexion des étudiants est vraiment problématique.

Madame MALLET rappelle qu'actuellement le système ne fonctionne pas bien. Un certain nombre d'étudiants attendent des réponses des universités, sans doute un peu plus emblématiques que celle de l'université d'Angers, et mettent ainsi les équipes en difficulté. Depuis la sélection en master 1, les universités de taille plus moyenne sont mises en difficulté par les universités de taille importante, et notamment celles de Paris qui ont un calendrier très différent de celui de l'Université d'Angers.

Monsieur BOISSON estime que le changement de calendrier en cours d'année universitaire est problématique. Cela est dommageable pour les étudiants. En ayant connaissance de ce calendrier dès le début de l'année universitaire, les règles auraient pu être déjà établies.

Madame TRAVIER a compris que ce changement de calendrier était lié aux universités qui voulaient faire des entretiens avec les candidats. Cela nécessitait de disposer d'une très grande période pour proposer les auditions.

Monsieur BOISSON répond que des auditions sont déjà proposées.

Madame MALLET explique que la mise en place des auditions est plus problématique pour les universités de taille importante. En conséquence, elles ont souhaité disposer d'une période plus longue.

Madame BARBE en déduit que le calendrier tient compte des desiderata des universités de taille plus importante, qui imposent leur rythme aux universités de taille moyenne.

Madame MALLET va demander s'il est possible de prévoir une phase plus tardive pour le dépôt des dossiers des étudiants.

Elle demande aux directeurs présents s'ils disposent d'informations de la conférence des doyens.

Monsieur LERICHE précise qu'en sciences, il sera organisé une session spéciale en décembre où seront invités les responsables de master. Beaucoup de collègues pourront y assister.

Madame MALLET juge cela tardif puisque les votes devront être réalisés en décembre.

Pour les lettres, langues et sciences humaines, Monsieur FLEURANT n'a pas eu d'informations spécifiques. Il en déduit que la mise en place de ce nouveau calendrier imposera d'envisager l'orientation des étudiants le plus tôt possible, dès la L2 pour que les étudiants ne soient pas surpris.

Madame TRAVIER demande à Madame MALLET d'obtenir des précisions sur les pièces que pourront apporter les étudiants et s'ils pourront rajouter des pièces supplémentaires même après la clôture. Jusqu'à présent, elle indiquait aux étudiants de transmettre leur relevé de notes du semestre 6 aux commissions, même si la date était dépassée. Différentes commissions attendent actuellement les jurys du semestre 6 pour faire leur classement. Les jurys se tiennent en général début juin.

Madame BARBE estime que cela pourrait représenter une sécurité pour les étudiants de pouvoir rajouter des pièces à leur dossier.

Madame MALLET va prendre des renseignements complémentaires.

## **2. Approbation du procès-verbal**

### **2.1 Approbation du procès-verbal de la CFVU du 18 octobre 2021**

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour, 1 membre est arrivé en cours de séance.

## **3. Enseignement et convention.**

### **3-1 Création de l'attestation universitaire Téléméd'sim**

Madame MALLET explique que les attestations universitaires proposent une vingtaine d'heures de cours.

Elle explique que la télémédecine comprend les activités de télé-expertise, partage d'images, tracés, observations... sans interaction en temps réel avec le patient ou le soignant requérant, et les activités de téléconsultation où le médecin a un dialogue par écrans interposés avec le patient et, éventuellement, le médecin requérant ou l'un de ses collaborateurs (IDE, pharmacien...). La télémédecine permet aujourd'hui d'intervenir médicalement dans les champs médicaux du diagnostic, du traitement et du suivi ; de l'éducation et de la sensibilisation des patients ; de l'épidémiologie ; mais aussi dans les domaines de la communication et de la formation des professionnels de santé.

Les enjeux pédagogiques de la télémédecine intéressent l'équipe du centre de simulation en santé All'Sims. La télémédecine a de réelles applications pratiques. Elle peut être appréhendée en formation initiale et continue.

Elle est ouverte aux professionnels de santé (libéral et hospitalier).

La création de l'attestation universitaire est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

### **3-2 Convention Nightline**

Monsieur BORDET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que la problématique de la santé mentale est de plus en plus abordée dans les médias, dans la société civile, le monde du travail. Cette problématique est particulièrement prégnante chez les étudiants, notamment depuis la crise sanitaire. Une étude de l'Université de Bordeaux a été réalisée concernant l'impact des confinements sur la santé mentale des étudiants. Une étude a également été réalisée par des étudiants en médecine. Elle précise que 2 étudiants de médecine sur 5 ont des symptômes dépressifs. Depuis quelques semaines, des formations aux premiers secours en santé mentale sont organisées à l'Université d'Angers pour former des personnels mais également des étudiants. Ces ateliers ont rencontré beaucoup de succès.

L'OMS définit la santé mentale comme un état de bien-être qui permet à chacun de réaliser son potentiel, de faire face aux difficultés normales de la vie, de travailler avec succès et de manière productive et d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté.

Il convient de distinguer 2 aspects de la santé mentale : la santé mentale dite positive, qui permet l'épanouissement des individus, et la dimension négative de la santé mentale, qui se rapporte davantage à la détresse psychologique, aux troubles mentaux.

La stratégie nationale du plan santé 2018-2022 a donné une place primordiale à la santé mentale. Il est envisagé de développer des actions en faveur de la santé mentale, notamment par les pairs, avec une organisation au niveau territorial. Il sera possible de s'appuyer sur les associations étudiantes, les étudiants du relais santé et les étudiants du service sanitaire.

70% des étudiants en souffrance ne consultent pas, notamment par manque de connaissance de l'existence des services tels que le SSU et les bureaux d'appui psychologique universitaire. 50% des étudiants ayant des pensées suicidaires n'ont pu en parler avec personne. 75% des maladies mentales pourraient être réparées chez les moins de 25 ans.

Une autre étude a été proposée à la suite du premier confinement. Cette étude mentionnait une hausse des suicides de 25 à 30% dans les prochaines années, comme conséquence des épisodes de COVID.

L'Université d'Angers a la volonté d'agir sur le mieux-être étudiant. Différentes actions ont été conclues avec les relais étudiants, en s'appuyant sur le tutorat. Concernant la santé mentale, il fallait mener une réflexion pour proposer d'autres projets à destination des étudiants pour compléter l'offre actuelle.

Les différents épisodes de confinement ont renforcé l'idée qu'il était nécessaire d'agir. L'association Nightline a semblé l'acteur le plus professionnel sur cette problématique de santé mentale.

Nightline est un acteur reconnu par le MESRI. Cette association existe depuis 50 ans. Elle a d'abord été déployée au Royaume-Uni puis s'est progressivement développée en France. Nightline a beaucoup communiqué au moment du confinement pour proposer ses services auprès des étudiants de toute la France. Nightline a une labellisation santé publique France qui est en cours. Cette ligne d'écoute permet aux étudiants qui téléphonent d'aborder plusieurs problèmes, liés notamment à la solitude, l'angoisse etc.

Nightline est une ligne d'écoute de santé mentale par les étudiants et pour les étudiants qui fonctionne de 22h à 2h30 du matin. Cette ligne d'écoute est proposée en dehors des heures d'ouverture des services de l'Université.

Cette ligne est accessible par chat ou téléphone. Elle est assurée par des étudiants qui ont reçu une formation d'une durée de 32 h. Elle est accessible en français et en anglais. Les étudiants auront à disposition un local dédié, ils ne seront jamais seuls. Les écoutants sont accompagnés deux fois par mois par un psychiatre ou un psychologue pour favoriser le retour d'expérience et un échange sur les appels qu'ils ont reçu. Ces étudiants ont la possibilité de consulter gratuitement un professionnel, suite à un appel difficile.

Les 4 grands principes du projet Nightline sont l'anonymat, la confidentialité, l'absence de jugement et le fait que les discussions ne soient pas directives. Il s'agit d'accompagner la personne dans la libération de la parole. Les écoutants peuvent être réorientés vers d'autres services en cas de besoin.

Monsieur BORDET a rencontré le président de cette association en juin 2020, avec la Directrice du SSU. Le modèle économique a dans un premier temps posé problème. Nightline avait une stratégie de développement visant plutôt les grands bassins universitaires. Angers apparaissait comme une ville trop petite pour être prioritaire et pour développer une antenne. Il a semblé pertinent de travailler sur une approche régionale du dispositif. Monsieur BORDET a contacté ses collègues Manceaux et Nantais qui souhaitaient également avancer sur le sujet. Les 3 Universités ont porté devant Nightline un projet de déploiement à l'échelle régionale. Nightline a considéré que cela permettait de réfléchir à un modèle économique pour accélérer le déploiement des antennes dans le reste du pays, et pas uniquement dans les grandes villes universitaires.

Le service ne sera pas uniquement accessible aux étudiants de l'Université d'Angers. Il sera accessible à l'ensemble des étudiants de la région des Pays de la Loire, avec une communication ciblée dans un premier temps sur l'Université d'Angers, Le Mans Université et Nantes université. La première antenne sera ouverte à Angers, les antennes mancelle et nantaise se déploieront progressivement.

L'avantage de cette régionalisation est de mutualiser les moyens financiers. Cela représente une approche plus rationnelle pour les collectivités locales. Il sera plus facile d'obtenir des financements, qu'ils soient territoriaux ou complémentaires. Les entreprises sont favorables à ce type de projets et n'hésitent pas à soutenir des actions en faveur de la jeunesse. C'est le cas notamment du Crédit Agricole qui a apporté sa contribution. La régionalisation permet de répondre à des appels à projets.

Monsieur BORDET remercie Monsieur VERON pour son accompagnement sur les aspects administratifs au niveau de la convention, portée par les 4 établissements en incluant le CROUS.

Le financement annuel s'élève à hauteur de 130 000€ (diapositives 23 et 24). Un bilan sera dressé au bout d'une année et une convention triennale pourra être envisagée par la suite.

C'est le CROUS qui proposera le local à Angers.

Le Crédit Agricole Maine Anjou a été séduit par ce projet et a apporté sa contribution. Il a estimé que ce service bénéficierait aux enfants d'une partie de ses sociétaires et de ses clients.

Le dispositif pourra être proposé à compter de fin janvier, début février 2022. Les ouvertures nantaise et mancelle seront envisagées à partir de septembre 2022.

Monsieur FRANZONE demande si l'efficacité de Nightline a été prouvée, si l'on a des statistiques.

Monsieur BORDET répond par l'affirmative. Les statistiques sont très satisfaisantes. Nightline indique sur son site d'importantes statistiques d'écoute. Ce dispositif est également adoubé par un certain nombre de professionnels de santé mentale. Le dispositif est réellement professionnel.

Madame PRUNIER a compris qu'il s'agissait d'une aide des étudiants par les étudiants. Monsieur BORDET le confirme.

Elle demande des précisions sur la formation dont vont bénéficier les écoutants.

Monsieur BORDET répond que plusieurs personnels constituent les premiers éléments de communication pour lancer la campagne de recrutement des bénévoles. Ces bénévoles seront ensuite formés les 15 jours qui précéderont l'ouverture de la ligne d'écoute.

Pour donner suite à une autre demande de précisions de Madame PRUNIER, Monsieur BORDET répond que la formation sera assurée par des professionnels mandatés par Nightline.

Monsieur VERON rappelle que la région Pays de la Loire contribue avec la mise à disposition d'un psychologue à mi-temps, qui va aider à la coordination du projet. Les 3 universités demanderont un rapport d'activité à l'association, pour valider le résultat. Cela permettra de verser le solde qui s'élève à 30% de la subvention.

A l'issue d'une année, un bilan sera réalisé. Si les résultats sont concluants et que les financements le permettent, une convention d'une durée de 3 ans pourra être signée.

Madame PRUNIER demande qui va assurer la promotion de ce service.

Monsieur BORDET répond que Nightline va assurer la diffusion de l'information. Nightline maîtrise très bien sa communication auprès des réseaux sociaux. Les 3 universités intégreront ensuite ces éléments dans leur plan de communication.

Monsieur FRANZONE demande pourquoi ce ne sont pas des professionnels qui assurent la ligne d'écoute à la place d'étudiants bénévoles. Monsieur BORDET répond que les étudiants sont davantage enclins à se confier à leurs pairs plutôt qu'à des professionnels. Les étudiants seront par ailleurs les premiers ambassadeurs du dispositif. Il s'agit d'une expérience professionnelle valorisable.

Madame PRUNIER confirme cette analyse. Elle exerce à la Faculté de santé et plusieurs alertes ont été émises, communiquées par l'association des étudiants. Certains étudiants en mal-être n'ont pas souhaité contacter le SSU ou les enseignants. Ils ont préféré communiquer auprès des étudiants de l'association. Le dispositif permettra un lien supplémentaire, en plus des dispositifs existants.

Madame MALLET demande s'il sera possible de valoriser l'engagement des étudiants. Monsieur BORDET répond de façon affirmative. L'engagement pourrait être valorisé par des ECTS ou des bonus.

À la suite d'une remarque de monsieur FRANZONE, Monsieur BORDET répond que les étudiants ne seront pas mobilisés 5 jours par semaine. Il est envisagé un recrutement de bénévoles important afin de permettre les rotations.

Pour donner suite à une demande de précision de Madame MALLET, Monsieur BORDET répond que les étudiants qui écoutent devront se rendre dans le local mis à disposition du CROUS. Ils ne sont ainsi pas isolés.

La convention est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 24 voix pour.

#### **4. Vie universitaire**

##### **4-1 Etat d'avancement du Projet Hype 13**

Monsieur AMIARD et Madame DEBSKI présentent ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Monsieur AMIARD rappelle que le projet Hype 13 a démarré en novembre 2020. Il reste une année, jusqu'au mois d'octobre 2022, pour terminer la livraison des différents objets tels que les outils numériques et le partage d'expérience entre les 12 universités du consortium. Madame DEBSKI transmet régulièrement des informations par mail. Hype 13 continue de produire et de mettre à disposition des enseignants et enseignants-chercheurs un certain nombre d'éléments.

L'objectif est d'ouvrir à tous les enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université un cours Hype 13, qui s'affichera automatiquement dans leur Moodle et pourra être consulté ou non. C'est le moyen le plus pertinent pour mettre à disposition les différents livrables. Le cours apparaîtra dans la liste de cours et s'intitulera Hype 13.

Madame THULEAU invite les équipes pédagogiques qui auraient des questions sur le cours qui va être mis à leur disposition à la contacter. Elle va proposer un forum pour faciliter les échanges.

Monsieur AMIARD rappelle que le consortium réunit 12 universités et une filière industrielle de la Ed Tech qui aide un certain nombre d'universités à faire des développements informatiques ou des études comme les Learning Analytics. Le dispositif « fenêtre sur cours » proposé à l'Université a été amplifié et proposé comme module aux membres du consortium. L'Université d'Angers porte également l'interconnexion des Moodle et le catalogue de cours partagés. Ce sont 2 modules qui démarrent. Monsieur AMIARD et Madame DEBSKI présenteront les éléments développés par d'autres universités en guise d'œuvre collective.

Le projet Hype 13 est composé de 19 livrables, avec des axes concernant l'hybridation des formations, l'entraide par les pairs, l'inscription potentielle des étudiants d'une université à une autre. L'objectif est de développer et de partager des expériences pour améliorer l'accès au contenu des formations des membres du consortium. Cela permettra de faciliter l'expérience des étudiants, des enseignants et enseignants-chercheurs dans cette approche de l'hybridation des formations.

Monsieur AMIARD rappelle que le projet Hype 13 est issu d'un appel à projets de l'agence nationale de la recherche en lien avec le PIA3. L'objectif était de définir comment il était possible d'aider un étudiant à accéder au contenu de cours de différentes universités, ou comment un étudiant international empêché pourrait tout de même suivre les modules d'une université à distance ou de manière hybride. Il conviendra d'envisager les inscriptions d'un étudiant d'une université à une autre, de définir comment il pourrait être possible d'accéder à un contenu d'une autre université avec l'évaluation correspondante. Des petits modules expérimentaux vont être montés pendant 2 ans. Hype 13 s'inscrit réellement dans l'esprit du

partage. Ce partage concerne aussi les techniques informatiques. Le projet a obtenu un financement d'environ 3 millions d'euros.

Il est envisagé 19 livrables avec 4 thématiques.

Les 3 livrables pour lesquels l'université d'Angers s'est engagée en travaillant avec les autres universités sont fenêtre sur cours, l'interconnexion des Moodle et le catalogue de cours partagés (diapositive 31).

Madame DEBSKI présente le livrable fenêtre sur cours. Il s'agit d'un dispositif élaboré au sein de l'Université d'Angers sur la proposition de Monsieur Alexandre LAURENT, enseignant-chercheur à la Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines. Le dispositif avait été déployé avec l'aide de Madame DEBSKI et de Monsieur BORDET. Hype 13 a décidé de le déployer sur les 11 autres universités.

Madame DEBSKI a transmis un mail pour rappeler la 6ème saison de fenêtre sur cours. L'objectif est d'ouvrir ses cours à la visite, quel que soit le statut des personnels. Cela permet d'échanger sur les pratiques pédagogiques. Cela est proposé à Angers depuis 2016 et de manière opérationnelle depuis quelques mois au sein des 11 autres universités.

Madame DEBSKI est co-pilote du projet, avec une collègue de Limoges et Monsieur Alexandre LAURENT. Une application a été développée grâce à Monsieur David SEROT et Monsieur Tristan CHEVRIER.

Un appel a été réalisé auprès de sociétés extérieures. Ces sociétés ne répondaient pas au cahier des charges défini. L'Université d'Angers a développé seule son application. Il est possible de déposer ses cours et d'observer les cours déposés par les 12 universités. L'Université de Tours a réalisé une vidéo pour expliquer le principe. Il s'agit d'un travail d'équipe. 2 ambassadeurs par université ont été identifiés. Ces ambassadeurs disposent d'une lettre de mission qui décrit ce qu'ils doivent réaliser. Ils doivent engager la gouvernance, c'est à dire les VP CFVU et transformation pédagogique. Une charte d'engagement, de bienveillance, a été rédigée ainsi qu'un guide d'observation de la visite avec une attestation de participation automatisée. Des indicateurs de suivi ont été définis. Ils seront transmis à l'agence nationale de la recherche et portés à la connaissance des instances. Madame DEBSKI remercie les développeurs de l'application qui ont permis à l'Université d'être totalement indépendante par rapport à une société privée.

Madame DEBSKI invite les enseignants et enseignants chercheurs à ouvrir leur cours à la visite.

Monsieur AMIARD explique que les 12 universités du consortium disposent de la plateforme pédagogique Moodle. Une technologie en cours d'expérimentation va permettre à une université qui dépose un contenu et qui souhaite le partager avec une autre communauté scientifique de pouvoir le faire, sans que cela ne soit trop complexe techniquement. Cela peut relever du choix pédagogique d'une équipe, d'un champ disciplinaire ou d'un enseignant. L'Université d'Angers doit proposer ce livrable pour septembre 2022. Les versions de Moodle ne doivent pas être trop différentes d'une université à l'autre. Cela pourrait par exemple permettre d'échanger des unités d'enseignement. Cela sera proposé aux 12 membres du consortium, dans un esprit de confiance.

Monsieur SEROT a prévu d'organiser un webinaire technique au printemps 2022, à destination de ceux qui gèrent les plates-formes pédagogiques. Il s'agira de montrer quels sont les

avantages et les inconvénients de la solution technique LTI proposée, de vérifier au niveau administration Moodle quelles sont les données qui transitent, les données qui reviennent.

Monsieur AMIARD ajoute que des vidéos seront proposées par la suite, pour expliquer comment utiliser l'outil.

Monsieur SEROT explique que cela sera simple et transparent pour un étudiant de passer d'un Moodle à l'autre, avec l'outil LTI. L'étudiant pourra cliquer sur un lien et son compte sera directement créé dans l'autre Moodle. Les vidéos seront à destination des étudiants mais aussi des enseignants et enseignants-chercheurs.

Monsieur AMIARD précise que le recrutement d'un 2<sup>ème</sup> développeur est en cours pour accélérer la mise à disposition et pouvoir assurer la livraison en septembre 2022.

Le dernier livrable de l'Université d'Angers concerne le catalogue des formations. Il conviendra de définir comment il sera possible de partager des contenus déjà disponibles, de bénéficier d'un catalogue de cours partagés, en ouvrant ce catalogue à une autre université. Quelques collègues ont répondu de façon positive pour mener cette expérimentation, à la suite du courrier transmis par Monsieur AMIARD. Ce principe repose sur une confiance entre les 12 membres du consortium. L'objectif est de disposer de 2 à 3 enseignants volontaires par université. Les enseignants d'une équipe pédagogique pourraient, par exemple, souhaiter que leurs étudiants puissent suivre une unité d'enseignement proposée par une autre université. Cela soulèvera la question des inscriptions, du suivi pédagogique des étudiants et des évaluations. Ce qui est expérimenté à l'échelle française peut avoir un intérêt plus tard pour un échelon européen. La collecte est en train de démarrer.

Monsieur SEROT précise qu'une dizaine d'enseignants se sont montrés intéressés par cette expérimentation. Des entretiens vont être menés avec les enseignants et enseignants-chercheurs de chaque université pour connaître les réels attendus d'un partage de cours. Cela permettra d'identifier les modalités à mettre en œuvre. Monsieur SEROT cherche à définir les modalités adéquates, il ne les imposera pas.

Madame BARBE précise que ce dispositif l'intéresse. La psychologie propose des unités d'enseignement partagées avec d'autres universités, notamment Rennes. La connexion avec Rennes a été particulièrement complexe. Rennes a un dispositif qui n'est pas compatible avec celui d'Angers.

Monsieur AMIARD répond que l'un des objectifs de Hype 13 est de lever les freins existants. Il est possible qu'au-delà des financements octroyés, quelques universités du consortium continuent à travailler ensemble. Le partage présente un réel intérêt, sans enjeux de pouvoir.

Madame BOUIS demande si des moyens seront alloués pour assurer le suivi de ses étudiants avec les universités du consortium. Cela représente un surcroît de travail pour les services de scolarité.

Monsieur AMIARD répond qu'il sera nécessaire de conclure des conventions et de prévoir des modalités financières précises, si les universités souhaitent poursuivre le partage au-delà de l'expérimentation.

Monsieur AMIARD présente l'un des livrables, produit par l'Université de Limoges. Il s'agit d'une possibilité offerte au collectif de produire des contenus sous le titre de l'œuvre collective.

Madame DEBSKI rappelle qu'un travail a été mené avec un collectif en 2018 pour rédiger une politique globale sur les droits d'auteur. Cette politique globale des droits d'auteurs a été suivie par la signature et le vote en Conseil d'administration du 24 septembre 2020 de la charte des droits d'auteur.

L'objectif est d'encourager les collègues à partager et à utiliser les ressources produites par les autres, en respectant le droit d'auteur. Ce cadre général va illustrer ce qu'est une œuvre collective. Différents appels à projets innovation pédagogique ont été conclus depuis 2016. Il ne s'agissait pas d'œuvres collectives mais d'œuvres communes, dites œuvres de collaboration. Une œuvre collective nécessite une personnalité morale, par exemple l'Université d'Angers, qui pourrait passer une commande auprès des enseignants chercheurs sur un objet particulier. Cela revient à une commande au titre d'un éditeur. En ce cas, l'Université d'Angers est la propriétaire de l'œuvre et se charge de vendre l'œuvre et de rémunérer les contributeurs au titre des droits d'auteur. Cela est différent des appels à projets dans lesquels les contributeurs ont construit une œuvre de collaboration, sans droits d'auteur. Il conviendra de définir comment l'Université d'Angers pourrait être éditeur d'œuvres collectives sur commande, auquel les enseignants-chercheurs pourraient contribuer en tant qu'auteurs.

Il a été conseillé aux enseignants et enseignants chercheurs d'apposer sur les PowerPoint ou les productions une licence créative Commons. Si la ressource est partagée, il est demandé à la personne qui l'utilise de disposer également d'une licence créative Commons.

Des conseils sont prodigués sur ces licences créative Commons sur l'ENT.

Dans le cadre de l'œuvre collective, cela est différent. L'enseignant chercheur n'est plus en situation où il demande un partage. Il cède ses droits à l'université d'Angers. Il autorise l'Université d'Angers à faire des modifications. L'université d'Angers s'engage à citer les contributeurs. L'enseignant-chercheur autorise l'Université d'Angers à en faire un usage commercial. En échange, l'enseignant-chercheur bénéficie d'une valorisation financière au titre de ses droits d'auteur.

Cette pratique sera proposée mais ne sera pas imposée.

Le consortium a rédigé un guide pratique définissant ce qu'est l'œuvre collective. L'Université d'Angers pourrait être éditeur d'un certain nombre d'enseignements à forte valeur ajoutée qui permettrait de donner à voir, ou pourrait donner naissance à un Spoc ou un Mooc etc...

Madame DEBSKI remercie Monsieur AUZANNE qui les a aidés à appréhender les notions juridiques du guide pratique rédigé par l'Université de Montpellier.

#### **4-2 Bilan du SUAPS**

Monsieur PIETRINI présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il explique que l'année 2021 a été symbolisée par un retour progressif à la normale concernant les cours dispensés au SUAPS.

Une première période s'est tenue de janvier en juin 2021 et a permis la reprise d'activités en petits groupes. Cela a été salutaire pour de nombreux étudiants, qui ont pu avoir des interlocuteurs et rencontrer d'autres étudiants.

Le SUAPS a également développé des stages, y compris en dehors d'Angers comme sur la côte atlantique par exemple.

Le SUAPS s'est fixé 3 grandes thématiques pour cette rentrée universitaire.

L'équipe avait pour objectif de reprendre toutes ses missions en direction de l'utilisateur et d'être présente sur l'ensemble des campus. Lors de la reprise en janvier 2021, le SUAPS n'avait pas été présent sur les campus de Saumur et de Cholet.

La non-obligation du pass sanitaire a permis que la rentrée se déroule dans des conditions habituelles.

Pour améliorer l'accès aux services, un outil métier connecté est mis en place pour l'inscription et la réservation des créneaux. Cet outil va permettre d'accueillir un volume d'étudiants et de personnel relativement important. Cet outil n'est pas encore à la hauteur des espérances de l'équipe du SUAPS. Les retours des étudiants et du personnel restent plutôt positifs.

D'un point de vue pédagogique, cela a permis à l'équipe du SUAPS d'envisager de travailler avec certaines sociétés pour le développement d'un suivi plus important des étudiants et des personnels. L'objectif est d'obtenir des recueils de données, d'un point de vue performance comme d'un point de vue reprise d'activité. Cette application gratuite permet de mettre en place des programmes, des renforcements musculaires, des suivis d'un point de vue cardiologique.

Le SUAPS souhaite reprendre et développer des actions plus discrètes d'accompagnement de projet. Le SUAPS a beaucoup de sollicitations de la part des associations, des services centraux, de collègues, pour essayer de les accompagner sur des projets en lien avec l'activité physique.

Actuellement plus de 5 000 personnes sont inscrites au SUAPS (diapositive 47).

Plus de 3 600 personnes sont présentes chaque semaine dans les locaux. 75% des personnes sont inscrites à une seule activité.

Le SUAPS rencontre des difficultés pour proposer de réelles activités sur les sites de Saumur et de Cholet. Les seules infrastructures sportives universitaires sont basées sur le site de Belle-Beille à Angers. Il n'est pas toujours aisé de travailler avec les mairies pour obtenir des créneaux favorables. Le SUAPS se retrouve en concurrence directe avec les associations sportives locales. Concernant le site de Saumur, les services de l'armée accueillent gratuitement le SUAPS. Monsieur PIETRINI leur en est très reconnaissant. Cela a permis de proposer plusieurs créneaux aux étudiants.

Le SUAPS a volontairement réduit significativement les places disponibles et les quotas dans les cours.

Monsieur PIETRINI indique qu'il est difficile de parvenir au niveau d'avant COVID sur le Campus de Cholet. Cela est sans doute lié à une communication insuffisante.

Monsieur PIETRINI présente les dispositifs dans lesquels le SUAPS arrive à s'inscrire (diapositive 49).

Polytech est le seul établissement qui a rendu l'activité physique et sportive obligatoire de la première à la 5ème année. L'équipe du SUAPS aimerait pouvoir se développer et que l'activité physique et sportive soit davantage présente au sein des maquettes de cours. L'équipe espérait

l'ajout d'une rubrique « sport » dans le dispositif Thélème. Le sport apparaît parfois en option dans les maquettes ou n'est parfois pas du tout prévu.

L'équipe du SUAPS est convaincue de ce que peut apporter la pratique physique en termes de compétences et de formation d'un citoyen.

Monsieur PIETRINI remercie le Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines d'être aussi présent et sensible à ce sujet.

Les stages proposés présentent une image très positive de l'Université. Cela représente des moments importants d'échanges.

Il était prévu un grand événement une fois par mois, dans l'objectif de présenter une fenêtre ouverte du SUAPS sur la cité. Il n'était pas nécessaire d'être universitaire pour participer à ces événements. Cela n'a pas pu être proposé de nouveau pour des raisons de pass sanitaire.

Le SUAPS propose également des accueils plus individualisés. Ces services s'adressent notamment aux personnels et étudiants en situation de handicap. Des projets sont créés avec les associations des composantes qui proposent des projets tutorés. L'IUT est en tête des propositions formulées.

Concernant les 50 ans de l'Université, il est prévu de proposer 50h de sport en continu. Un travail va être mené avec les associations. L'association des étudiants en médecine d'Angers a un projet que le SUAPS essaie d'inscrire dans les 50 h.

L'événement est organisé la dernière semaine d'avril 2022. Le personnel et les étudiants seront sollicités pour y participer. L'objectif est d'avoir des pratiquants en continu pendant 50 h.

Le SUAPS est redevenu ce lieu de vie et de partage. Le SUAPS est en recherche constante d'amélioration du service rendu à l'utilisateur. Il est au service des étudiants et des collègues. L'équipe est attachée à son rôle de formation.

Monsieur PIETRINI souhaite nuancer ce bilan positif. Le contrat de plan état-région n'a pas retenu le projet de nouvelles infrastructures sportives sur le campus santé. Il n'a pas non plus été possible d'implanter certains services en centre-ville. L'inscription du sport dans les maquettes reste toujours complexe. Monsieur PIETRINI espère que les collègues auront davantage de temps à consacrer à la culture et au sport.

Le SUAPS comptabilise 7 enseignants titulaires et 3 collègues BIATSS, ce qui est peu. Il est difficile de répondre à la demande. Certains interlocuteurs se montrent parfois très exigeants, voire agressifs. Il est difficile de recruter de nouveaux collègues.

L'équipe du SUAPS demande de la bienveillance, le droit à l'essai et donc à l'erreur, par rapport à ce retour à la normale.

Madame MALLET estime que l'Université fonctionnerait de façon beaucoup moins satisfaisante sans les services communs, sur lesquels les étudiants peuvent s'appuyer. Toute la communauté aimerait avoir plus de temps, plus de moyens et permettre aux étudiants de pratiquer du sport, d'aller voir des spectacles.

Monsieur PIETRINI cite l'Université de Nice où les services communs, et notamment le SUAPS, sont en train d'être dilués.

Madame MALLET répond que l'Université d'Angers est attachée à ses services communs.

Madame MALLET s'engage à être présente aux 50 h de sport proposés à l'occasion des 50 ans de l'Université.

### **5-1 Résultats des élections aux commissions statutaires**

Madame MALLET rappelle que des élections ont été organisées en ligne afin de pourvoir les sièges vacants aux commissions permanentes et conseils de gestion de services communs de l'Université.

Les élections se sont tenues du mercredi 20 octobre 2021 9h au jeudi 21 octobre 2021 17h.

Etaient concernés les commissions et conseils de gestion suivants :

- UA-Culture
- Commission des relations internationales
- Commission permanente du numérique
- Comité d'éthique d'évaluation des formations et de la vie étudiante
- Comité de suivi Licence-Master
- Conseil de gestion du SUIO-IP

Madame MALLET annonce les résultats correspondants (diapositives 54 à 59).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame MALLET clôt la séance à 16h30.

[La Vice-présidente formation et vie Universitaire de l'université d'Angers](#)

*Sabine MALLET*

## **5. Annexe : diaporama de séance de la CFVU du 22 novembre 2021**

# Commission de la formation et de la vie universitaire du 22 novembre 2021

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation des procès-verbaux
3. Affaires générales et statutaires
4. Enseignement et conventions
5. Vie universitaire
6. Questions diverses

# 1. Informations

- 1-1 Exonération des étudiants extra-communautaires
- 1-2 Changement de gouvernance (Thélème)
- 1-3 Information sur la plateforme « trouver mon Master »

# 1-1 Exonération des étudiants extra-communautaires

Le Conseil d'administration du 4 novembre 2021 a approuvé le maintien de l'exonération des droits d'inscription différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

Seuls les droits d'inscription différenciés sont exonérés.

Les droits applicables correspondent au taux plein fixé pour les étudiants nationaux (*sauf si l'exonération relève aussi d'une décision pour situation personnelle*).

L'exonération a été adoptée sans mention d'une année universitaire. Elle a donc vocation à s'appliquer tant qu'elle n'est pas abrogée par une nouvelle délibération.

# 1-2 Changement de gouvernance (Thélème)

Le NCU Thélème était jusqu'alors porté par **Monsieur Didier BOISSON**.

Il sera désormais porté par **Madame Sabine MALLET**.

Madame **Elisabeth LETERTRE** reste la cheffe de projet.

Au Mans Université, **Olivier Rolland** est chef de projet (en remplacement de Pascal Leroux) et **Sylvain Durand**, VP CFVU, copilote.

# 1-3 Information sur la plateforme « trouver mon Master »

## **Une plateforme nationale de candidature dès l'année universitaire 2022/23**

Périmètre : candidatures en première année des formations conduisant au diplôme national de master.

⇒ Cette plateforme se substituera aux applications locales (eCandidat)

⇒ Texte réglementaire à paraître

⇒ Calendrier national unique en cours d'arbitrage

## **Communiquer aux étudiants**

# 1-3 Information sur la plateforme « trouver mon Master »

A valider en CFVU & CA:

- **Les capacités d'accueil** : globale et nombre de places mises à disposition sur TMM
- **Les « attendus » = les prérequis en compétences et en connaissances pour être admis en première année d'une formation de master**, à définir soit par parcours (si débutent dès le S1), soit par mention (si les parcours débutent au M2)
- **La composition des commissions de recrutement**

Pourront également être communiqués sur la plateforme :

- **Le taux d'accès à la formation l'année précédente** (en %).
- **Le taux d'insertion professionnelle des diplômés**

# 2. Approbation du Procès-verbal

2-1 Approbation du Procès-verbal de la CFVU du 18 octobre 2021 –  
**VOTE**

# 3. Enseignement et convention

3-1 Création de l'attestation universitaire Téléméd'sim - **VOTE**

3-2 Convention Nightline - **VOTE**

## 3-1 Création de l'attestation universitaire Téléméd'sim

La télémédecine (TM) **comprend les activités de télé-expertise, partage d'images, tracés, observations... sans interaction en temps réel avec le patient ou le soignant requérant, et les activités de téléconsultation où le médecin a un dialogue par écrans interposés avec le patient et, éventuellement, le médecin requérant ou l'un de ses collaborateurs (IDE, pharmacien...)**. La TM permet aujourd'hui d'intervenir médicalement dans les champs médicaux du diagnostic, du traitement et du suivi ; de l'éducation et de la sensibilisation des patients ; de l'épidémiologie ; mais aussi dans les domaines de la communication et de la formation des professionnels de santé.

Les enjeux pédagogiques de la TM intéressent l'équipe du centre de simulation en santé All'Sims. La TM a de réelles applications pratiques, elle peut être appréhendée en FI et en FC

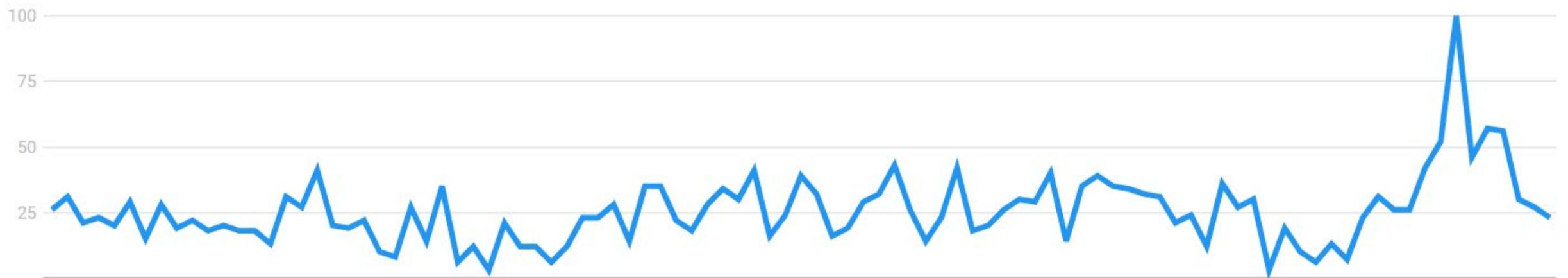
**Type de publics** : Professionnels de santé (libéral et hospitalier) interne en médecine – Ouvert en formation initiale et formation continue.

# 3-2 Dispositif de Santé mentale Nightline: Une ligne d'écoute par et pour les étudiants

# Contexte

- Santé mentale : un sujet plus que d'actualité
  - Dans tous les secteurs d'activité
    - Sport (Gymnastique, Tennis...)
    - Monde du travail...
  - Une médiatisation ayant permis de destigmatiser le sujet

Évolution de l'intérêt pour cette recherche ?



# Contexte

- Une forte actualité côté étudiant :
  - Nombreux articles de presse sur les conséquences du confinement

[Idées](#) [Présidentielle](#) [Économie](#) [Entreprises](#) [Finance - Marchés](#) [Bourse](#) [Monde](#) [Tech-Médias](#) [Start-up](#) [Politique](#) [Régions](#) [Patrii](#)  
[Le Cercle](#) [Leadership & management](#) [Blogs](#) [Livres](#) [Sciences & Prospectives](#) [Éditos & Analyses](#) [En Vue](#) [Le Crible](#)

## Santé mentale : le lourd tribut des étudiants au Covid-19

Une nouvelle étude réalisée sur des étudiants français montre que ceux-ci ont été l'an dernier entre 1,5 et 2 fois plus nombreux que leurs aînés adultes à souffrir de dépression et d'anxiété. L'écart entre les deux groupes s'est creusé pendant le deuxième confinement.

[Lire plus tard](#) [Sciences & Prospective](#) [Partager](#) [Commenter](#)

**Les Echos – 12 Novembre 2021**

**Université de Bordeaux – 10 Novembre 2021**

université  
de BORDEAUX

UNIVERSITÉ ▾ FORMATION ▾ RECHERCHE ▾ INTERNATIONAL ▾ CAMPUS ▾

Accueil › Actualités › De la recherche

Partager : [Twitter](#) [Facebook](#) [Google+](#) [Email](#)

### ▲ Covid-19 : le lourd impact sur la santé mentale des étudiants

Dans une étude parue dans la revue *Scientific Reports*, des scientifiques du centre de recherche Bordeaux Population Health montrent que pendant les deux premiers confinements, les prévalences des troubles anxieux et dépressifs, ainsi que des pensées suicidaires, étaient plus élevées chez les étudiants en comparaison à des non étudiants.

Référence  
bibliographique

A repeated cross-sectional analysis assessing mental health conditions of adult as per student status during key periods of the COVID-19 epidemic in France.  
Melissa Macalli, Nathalie

# Contexte

L'Étudiant – 28 octobre 2021



DÉCRYPTAGE

## Santé mentale : deux étudiants en médecine sur cinq ont des symptômes dépressifs

Par **Pauline Bluteau**, publié le 28 Octobre 2021

🕒 7 min



INDEX > VIE DES CAMPUS > SANTÉ > FORMATION PSSM



### Formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM)

Le *SSU* anime tout au long de l'année scolaire une formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM).

La formation vise à améliorer les connaissances en santé mentale, afin de mieux réagir auprès des personnes atteintes de troubles psychiques et faire reculer la stigmatisation. Elle permet également de donner au grand public les compétences nécessaires pour aider les personnes qui sont en train de développer un problème de santé mentale ou qui font l'expérience d'une crise de santé mentale. Enfin, cette formation permet de réduire les attitudes qui renforcent les stéréotypes et aider les personnes à reconnaître, comprendre et réagir aux signes de maladie mentale.

La formation PSSM est un atelier interactif qui apprend aux participants à reconnaître les signes indiquant qu'une personne est peut-être en train de développer un problème de santé mentale ou en train de vivre une crise de santé mentale, et qui apprend comment donner la première aide et orienter vers les ressources professionnelles appropriées. La formation est axée sur l'application pratique d'un plan d'action facile à retenir et appliquer.

Les PSSM n'apprennent pas aux participant·e·s à devenir soignants ou thérapeutes, mais leur donnent les compétences, connaissances et attitudes nécessaires pour procurer des premiers soins efficaces. Aucune compétence particulière n'est requise.

# Contexte

## - De quoi parle-t-on ?

- Absence de définition précise
- **OMS** : on définit la santé mentale comme un état de **bien-être** qui permet à chacun de **réaliser son potentiel**, de faire **face aux difficultés normales de la vie**, de **travailler avec succès et de manière productive** et **d'être en mesure d'apporter une contribution à la communauté**
- 2 aspects
  - **la santé mentale « positive »** (autonomie, bien-être, épanouissement personnel)
  - **la santé mentale « négative »** qui regroupe deux formes :
    - les troubles mentaux, affections psychiatriques de durée variable et plus ou moins sévères et/ou handicapants
    - la détresse psychologique réactionnelle (induite par les situations éprouvantes et difficultés existentielles)
- Sujet inscrit dans **la Stratégie Nationale de Santé 2018-2022** qui précise qu'il est nécessaire de « **développer la prévention par les pairs** en l'organisant au niveau territorial et en s'appuyant sur les associations étudiantes, les étudiants relais santé et les étudiants en service sanitaire. »

# Contexte

## - Quelques chiffres ?

- 70% des étudiants en souffrance ne consultent pas, notamment par manque de connaissance des services (SSU, BAPU)
- 50% des étudiants ayant des pensées suicidaires n'ont pu en parler avec personne.
- 75% des maladies mentales pourraient être « réparées » chez les moins de 25 ans
- Modélisation australienne : anticipe une hausse des suicides chez les jeunes de 25 à 30% dans les prochaines années, suite au Covid

# Contexte

- UA : Une volonté depuis toujours d'agir sur le mieux-être étudiant
  - En s'appuyant autant que possible sur les relais étudiants
    - Approche par les pairs
      - ERS (étudiant.e.s relais santé)
      - Tutorat...
  - Santé mentale
    - Comment aller plus loin ?
      - Renforcée par les différents épisodes de confinement
      - Une responsabilité collective
      - Renforcement inscrit dans un plan d'action politique sociale étudiante
    - Un acteur identifié pour avancer sur ce sujet : **Association Nightline**

# Association Nightline

- Un acteur majeur : Nightline
- Reconnu par le MESRI
  - Existe depuis 50 ans, première université Essex University
  - Développement dans le monde (39 au Royaume-Uni, 3 en Irlande, 16 en Allemagne...)
  - Arrivée en France en 2016 (Paris)
  - Forte mise en lumière à partir du printemps 2020
  - Labellisation Santé Publique France en cours
- Thèmes principaux abordés
  - problèmes relationnels
  - solitude,
  - angoisse/dépression
  - conversation (« conversation » sert souvent à entamer l'échange pour passage à thème plus lourd à la suite).



# Association Nightline

- Comment ça marche ?
  - Dispositif dans lequel **des étudiants écoutent d'autres étudiants**
    - **Formation de 32h des bénévoles**
  - par **tchat ou téléphone, le soir** (22h-02h30)
  - En **Français** et en **Anglais**
  - Dans un local dédié
  - Jamais seul
  - Deux fois par mois, les bénévoles se réunissent pour discuter des appels avec un psychiatre ou un psychologue, ce qui permet d'assurer la formation continue des bénévoles.
  - Ils ont aussi la possibilité de consulter gratuitement un professionnel suite à un appel difficile.
- 4 grands principes :
  - **Anonymat**
  - **Confidentialité**
  - **Sans jugement**
  - **Non-directif**
- Réorientation vers d'autres services en cas de besoin

# Association Nightline à Angers ?

- Une première rencontre en juillet 2020
  - Partage des constats sur les enjeux liés à la santé mentale
  - Modalités de collaboration
  - Modèle économique
  - Stratégie de développement de l'association
    - Lyon, Toulouse, Lille
    - Grands centres universitaires
- Angers :
  - Une ville universitaire trop petite pour être prioritaire pour développer une antenne
- Un modèle à inventer pour permettre aux étudiants de bénéficier du dispositif
  - Vers une approche régionale ?

# Un nouveau modèle : l'approche régionale

- Un constat :
  - Les enjeux sont les mêmes à Angers, au Mans et à Nantes
- Comment rapprocher des initiatives ?
  - Partageant les mêmes constats
  - Allant vers les mêmes solutions
- Vers un déploiement à l'échelle régionale ?
  - Partant d'Angers
  - **Accessible à tous les étudiants de la région Pays de la Loire**
  - Déployant des antennes mancelles et nantaises progressivement

# Un nouveau modèle : l'approche régionale

## - Les avantages :

- Mutualisation des moyens financiers
- Une approche rationalisée auprès des collectivités locales
- Un levier pour aller chercher des financements complémentaires
  - Fondation
  - Appels à projet (jeunesse, vie étudiante...)

# 4 acteurs impliqués

- Une convention commune avec annexe financière
  - Montrant l'engagement des partenaires
  - Permettant de financer le déploiement : 130 k€



# Modèle économique

<b>ACHATS</b>	<b>3000 €</b>
Achats matières et fournitures	3000 €
Autres fournitures	0 €
<b>SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>7180 €</b>
Locations	6580 €
Entretien et réparation	150 €
Assurance	300 €
Documentation	150 €
<b>AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS</b>	<b>22 725 €</b>
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 500 €
Publicité, publication	9 000 €
Déplacements, missions, bien-être des bénévoles	9 000 €
Services bancaires, autres	225 €
<b>IMPÔTS ET TAXES</b>	<b>0 €</b>
Impôts et taxes sur rémunération	0 €
Autres impôts et taxes	0 €

<i>Volontaires en service civique Pays de la Loire (3 ETP)</i>	1 920 €
<i>Soutien communication (0,75 ETP sur plusieurs postes)</i>	33 750 €
<i>Soutien administratif et financier (0,33 ETP sur plusieurs postes)</i>	15 000 €
<b>Autres charges de personnel (frais liés au recrutement, etc.)</b>	<b>1 425 €</b>
<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>0 €</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>0 €</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELS</b>	<b>0 €</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>0 €</b>
<b>IMPOTS SUR LES BÉNÉFICES (IS); PARTICIPATION DES SALAIRES</b>	<b>0 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>130 000 €</b>

# Modèle économique

- Financement 2022
  - Chaque université amène **1€ / étudiant sur sa CVEC**
    - Soit : 76 k€
      - Le Mans Université : 11k€
      - Université de Nantes : 38 k€
      - Université d'Angers : 27 k€
    - CROUS : 10 k€
    - Ville d'Angers : 10 k€ (via l'appel à projet Soutien à la jeunesse)
    - Nightline : 12 k€
    - Fondation UA
      - **Crédit Agricole Maine Anjou**
      - 25 k€
  - 1<sup>er</sup> Local au CROUS (résidence Couffon-Pavot)

# Calendrier de déploiement

Passage dans les instances des 3 établissements  
Communication sur le dispositif

Ouverture des antennes Nantes / Le Mans

Novembre / Décembre 2021

Janvier/Février 2022

Septembre 2022

Lancement sur Angers

**POUR VOTE**

# 4. Vie Universitaire

4-1 Etat d'avancement du Projet Hype 13 – **INFORMATION**

4-2 Bilan du SUAPS – **INFORMATION**



Hybridation et Partage des Enseignements



# 4-1 Présentation du projet

## HyPE 13



# Sommaire

- Le projet dans sa globalité
- Fenêtre sur cours
- Interconnexion des Moodle
- Catalogue de cours partagé
- Œuvre collective

# Le projet HyPE 13

HyPE13



1

# Le projet dans sa globalité

**Objectif** : travailler sur la question de l'hybridation des formations de l'enseignement supérieur

**Acteurs** : 12 Universités + 1 Privé (Edtech)



**Dates** : 24 mois (novembre 2020 à Octobre 2022) -> David & Aurore début en février

**Organisation** : 4 Axes 19 Livrables / Coordination par 1 ou 2 Référent(s) Technique dans chaque Université

# Le projet dans sa globalité

Conformité RGPD

Oeuvre collective

Sécurité des données et  
des évaluations

**SOCLE  
REGLEMENTAIRE  
ET TECHNIQUE**

Fenêtre sur Cours



**ACCOMPAGNEMENT**

Boîte à outils de  
l'hybridation pédagogique :  
Modules d'auto formation

Masques Pédagogiques

Création d'un outil pour  
les Learning Analytics

Tableau de Bord

Ouvrage sur le métier  
d'Ingénieure Pédagogique



Interconnexion des  
Moodle

Catalogue de ressources



Catalogue de cours  
partagé

Observatoire de la  
transformation pédagogique

**PARTAGE DE  
RESSOURCES**

Inscription des étudiants  
empêchés

Webinaire sur les ressources  
extérieures

**FORMATION**

Speed Moco enseignants :  
réussir avec les Learning  
Analytics

Synthèse sur les outils de  
Learning Analytics

Moco enseignant + étudiant :  
sensibilisation et préparer à  
l'enseignement hybride

Webinaire d'introduction  
aux Learning Analytics

# Fenêtre sur cours

2



## Objectifs :

- Permettre à l'ensemble des acteurs HyPE13 (EEC, Doctorants, BIATSS) d'ouvrir et d'assister aux cours des collègues
- Echanger sur les pratiques pédagogiques en présence et à distance
- Disséminer FSC déployée à Angers depuis 2016

## Réalisations :

- **Application** Agenda FSC opérationnelle, utilisable par tous, réalisée par l'UA (lien sur votre ENT ou le site du Lab'UA) <https://hype13.univ-angers.fr/fsc/index.php>
- **Vidéo** explicative conçue par l'université de Tours <https://www.youtube.com/watch?v=KxhLGYUao3w>
- **2 Ambassadeurs** (EEC, IP) par université pour déployer FSC sur deux saisons annuelles (novembre-mars...) avec **Lettre de Mission**
- **Gouvernances** engagées (VP CFVU, VP Transformation Pédagogique)
- **Charte** d'engagement et **Guide** d'observation signés par les visiteurs-visité.e.s
- **Attestation** de visite automatisée
- **Indicateurs** de suivi du dispositif sur l'application

# Interconnexion des Moodle

3

# Interconnexion des Moodle

## Objectifs :

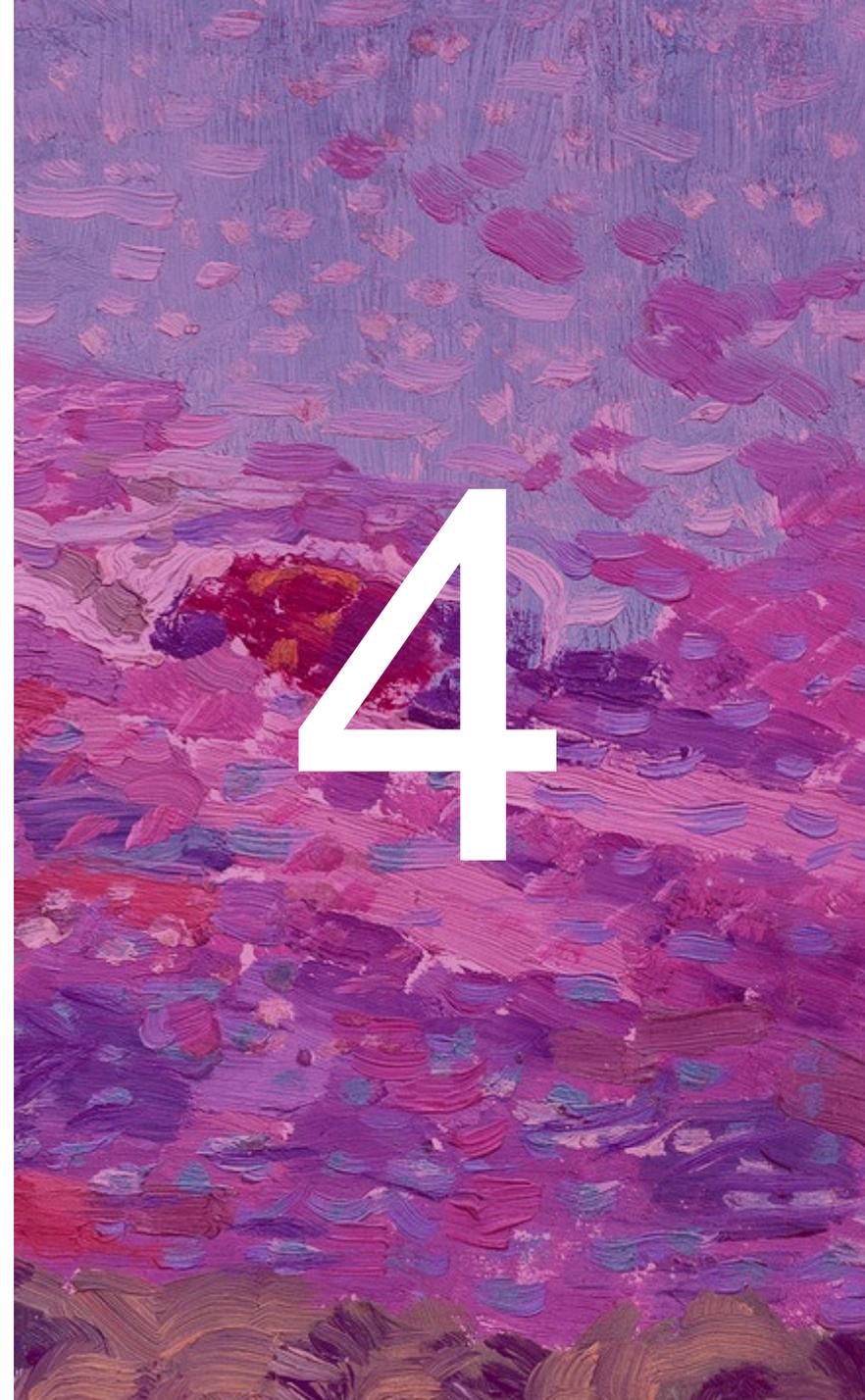
- Etudier et tester les technologies permettant d'interconnecter les Moodle des Universités.

## Réalisation :

- Recensement des versions Moodle de chaque Université.
- Etat des lieux des technologies disponibles.
- Tests de la technologie LTI avec les 12 autres Universités (**en cours**).
  - Pour l'instant nous avons réalisé des tests avec 6 Universités.
  - Recensement des avantages et inconvénients au fur et à mesure de l'avancée des tests.
  - Rédaction de deux guides à destination des Administrateurs Moodle (fait avec Reims).
  - Réalisation d'une vidéo présentant la technologie LTI d'un point de vue étudiant et enseignant (**en préparation** )
- Webinaire de restitution sur la technologie LTI au printemps 2022. (**en préparation**).

# Catalogue de cours partagé

4



# Catalogue de cours partagé

## Objectifs :

- Constituer une base de données où les équipes pédagogiques pourraient venir piocher un ou plusieurs modules pour compléter leurs maquettes de formation.
- Permettre à un enseignant d'ouvrir son module à d'autres universités et éventuellement avoir plus d'étudiants.
- Permettre à un enseignant d'accéder à des cours similaires et possiblement contacter/échanger avec ses enseignants (comme Fenêtre Sur Cours).

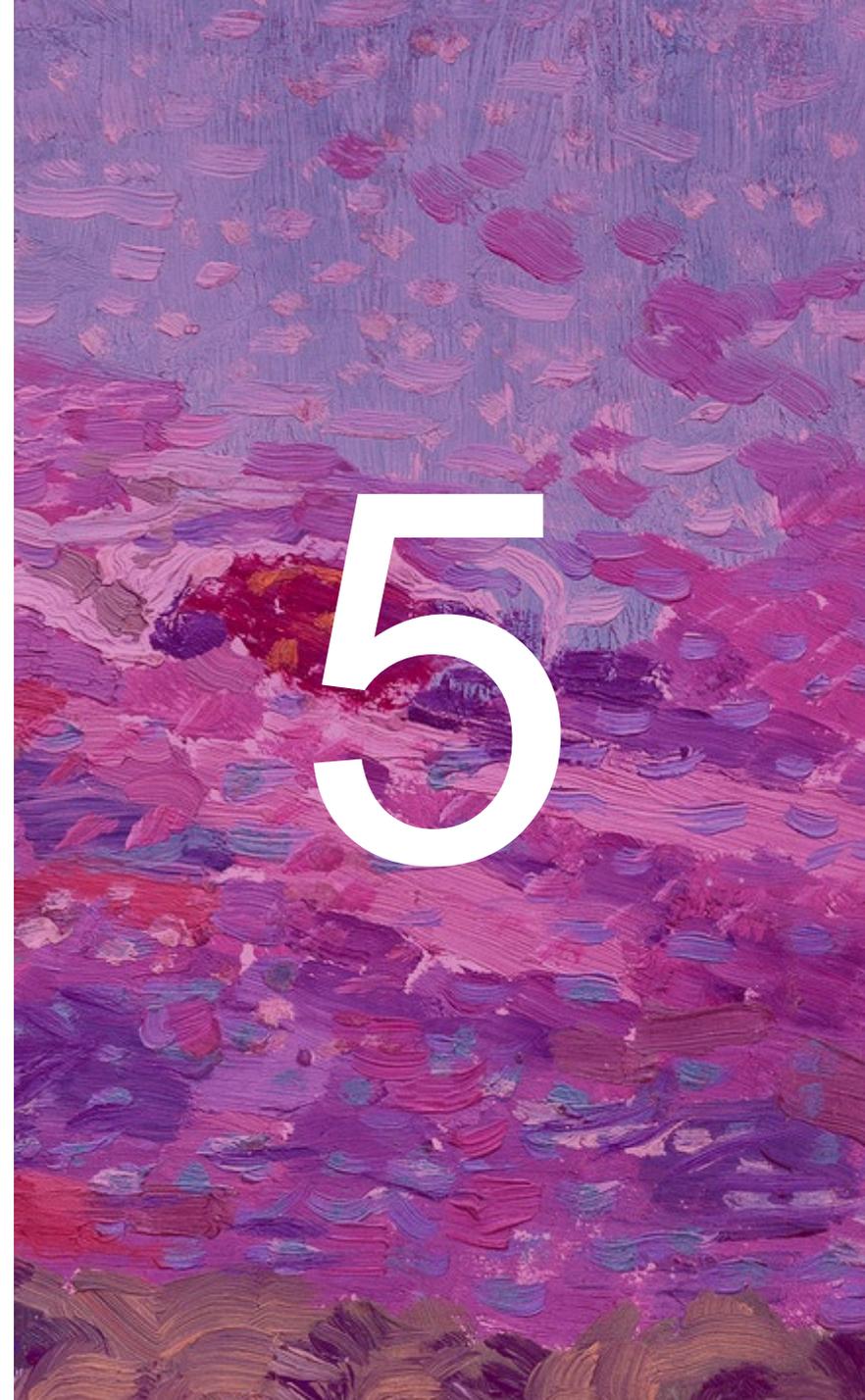
## Réalisation :

- Réorientation du livrable vers un catalogue de cours plutôt que de formation.
- Réflexion sur un système de conventionnement pour l'échange de cours.
- Etat des lieux dans les universités des cours à distance.
- Recherche de deux à trois enseignants volontaires par Université (**en cours**).
- Développement de l'application catalogue hébergé par Angers (**en cours**).

Œuvre collective

HYPE13

5



# Rappels sur la Politique pour le respect des Droits d'Auteurs à l'UA

## **Contexte :**

Politique générale sur les DA votée en CA en avril 2019

Charte sur les DA votée en CA en septembre 2020

A l'UA : Œuvres individuelles (cours), communes de collaboration (Projets des AAPIP)

## **Objectifs :**

Favoriser le partage et la production de ressources pédagogiques

Sensibiliser et acculturer toutes les parties prenantes de l'UA au respect du DA

Informier sur les droits et les obligations de chacun

Mise en avant des Licences Creative Commons pour la diffusion encadrée des ressources

Accompagner si revendication en cas d'abus

### Définition :

- Œuvre commune
- **Créée sur l'initiative d'une personne physique ou morale qui l'édite, la publie et la divulgue** sous sa direction et son nom et dans laquelle **la contribution personnelle des divers auteurs** participant à son élaboration **se fond dans l'ensemble** en vue duquel elle est conçue, sans qu'il soit possible d'attribuer à chacun d'eux un droit distinct sur l'ensemble réalisé.» ( art. L.113-2, 3° du CPI ).  
«L'œuvre collective est, sauf preuve contraire, la **propriété de la personne physique ou morale sous le nom de laquelle elle est divulguée**. Cette personne est investie des droits de l'auteur.» ( art. L.113-5 du CPI ). Ainsi, les différents contributeurs n'acquièrent pas le statut d'auteur comme dans l'œuvre de collaboration.
- L'UA pourrait éditer une oeuvre collective tel un éditeur

# Licences Creative Commons et Œuvre collective

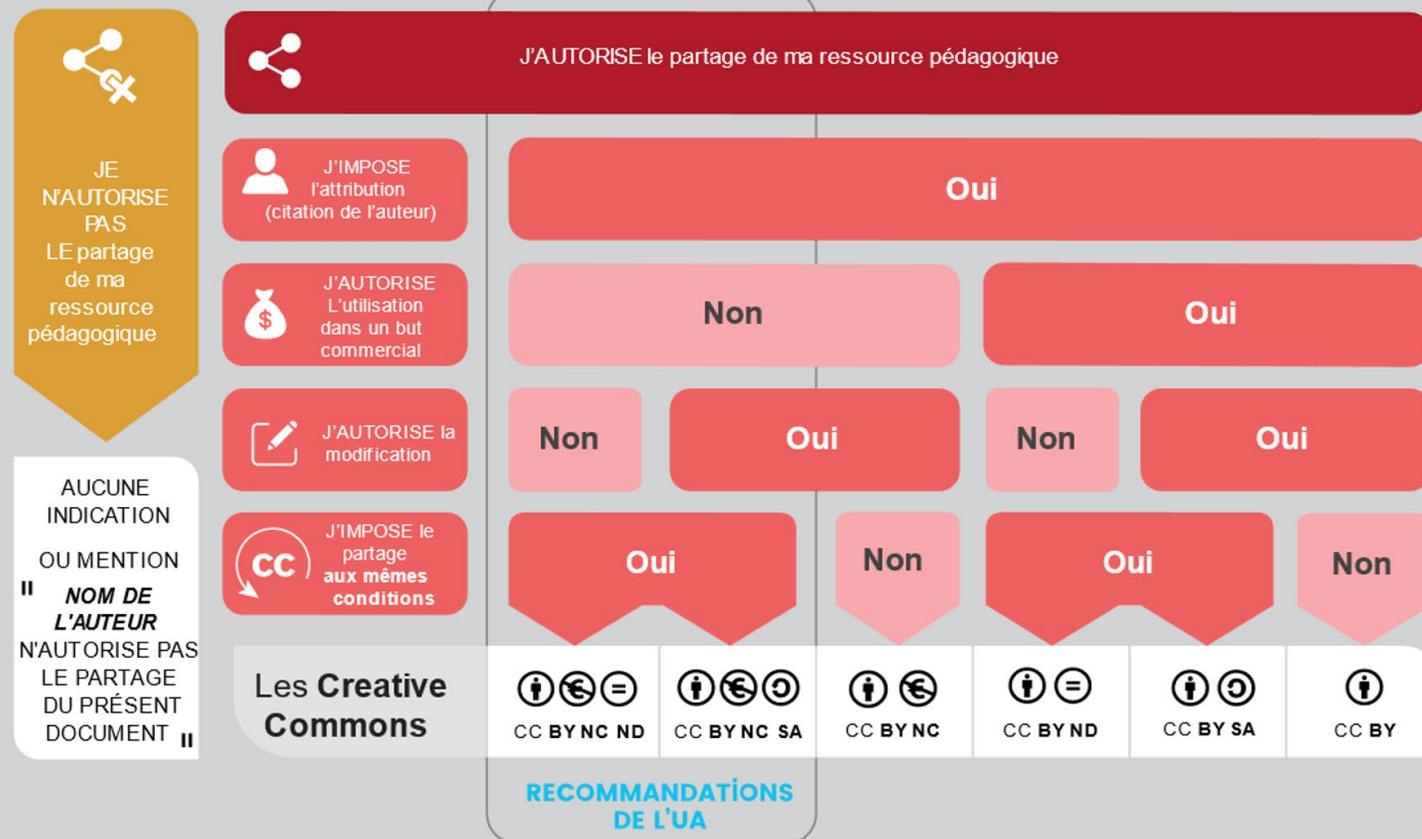
Quelle **licence** apposer sur ma ressource pédagogique ?

Cette illustration récapitule les mentions et logotypes que vous pouvez apposer sur les contenus pédagogiques que vous fournissez aux étudiants ou services de l'UA afin de leur communiquer votre accord - ou non accord - de diffusion de la ressource, complété des conditions à respecter.

Exemples de supports concernés : diaporama, PDF, ressource déposée sur les plateformes numériques Moodle, Panopto, etc.

Ces mêmes mentions peuvent figurer dans vos sources, veillez alors à les respecter.

Rappel : Les informations quant aux droits d'auteur, le partage ou la protection de vos ressources sont présentées sur l'ENT.



Et dans le cas d'une **œuvre collective** ?

Vous contribuez à l'élaboration d'une œuvre collective, créée à l'initiative de l'Université d'Angers et sous sa direction.

Les droits d'auteur *sur l'ensemble* l'œuvre appartiennent à l'Université d'Angers. Votre contribution est utilisée dans les conditions suivantes :



# Le Cas de l'Œuvre collective

## Avantages :

- Mutualisation et protection de ressources
- Conception de ressources pédagogiques à valeur ajoutée
- Comité de relecture par les pairs (modèle UNT Uniciel)
- Amélioration des ressources produites
- Diffusion maîtrisée
- Possibilité de rétributions des DA aux contributeurs
- Ressources créées réutilisables pour les enseignants contributeurs hors des établissements partenaires sur autorisation.

## Réalisation :

- **Guide pratique** sur l'œuvre collective

**POUR  
INFORMATION**

# 4-2 Bilan du SUAPS

---

Janvier à décembre 2021

Perspectives 2022

# Janvier à juin 2021

Dispositif  
Retour au sport

Dès le  
12 janvier 2021

## ACTIVITES HEBDOMADAIRES

### ANGERS

40 activités | 110 créneaux | + de 1000 places par semaine

### CHOLET

2 créneaux de Cross training | 20 places par semaine

## MAINTIEN DES DISPOSITIFS

## ET COURS EVALUES

Rebond'Sup | Parcours accompagnement L2 |  
DU Votre avenir 2021 | Sage femme

### STAGES SPORTIFS

12 stages gratuits proposés en Mai-Juin 2021



# AXES DE TRAVAIL

2021-2022

Reprendre toutes nos missions en direction de l'utilisateur

Par l'outil connecté, renforcer le suivi individualisé et la souplesse de pratique

Développer nos projets inter-services et inter-composantes pour continuer d'ancrer le sport dans la culture universitaire

# Les chiffres du Suaps

**Personnes inscrites**

**4992**

(hors cours évalués)

Etudiants UA **4643**

Etudiants externes **54**

Personnels **295**

Nombre moyen  
de participations  
à un créneau  
par **semaine**

**3608**

Nombre d'inscriptions  
à des activités  
hebdomadaires

**1 activité**

**75,32%**

2 activités **18,74%**

3 activités **4,37%**

4 activités **1,2%**

5 activités **0,35%**

# 2021-2022 OFFRE SPORTIVE

**ANGERS**

**68  
activités**

**197  
créneaux**

**CHOLET**

**7  
activités**

**12  
créneaux**

**SAUMUR**

**3  
activités**

**4  
créneaux**

**68 activités | 213 créneaux**

**Formations qualifiantes au SEMESTRE 2  
PSC1 | BNSSA | Niveau 1, Plongée sous-marine**



# 2021-2022

## DISPOSITIFS ET COURS EVALUES

### UEO Pluripass

8 séances d'1h30

92 places

4 disciplines + cours en ligne  
« *Le sport vu par un chimiste* »

### POLYTECH

8 séances d'1h30

587 places (P1 à P4)

Promo entière (P5)

7 disciplines au choix

### SAGE FEMME

Participation  
à 8 séances sur 12

64 places  
(2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année)

14 disciplines au choix

### DU PAREO

5 séances d'1h30

Angers : 73 places | 3  
disciplines

Cholet : 25 places | 1 discipline

### L2 Parcours accompagnement

**Février 2022**

Environ 90 étudiants

### E2O

8 séances d'1h30

351 places  
13 disciplines au choix

# 2021-2022 Stages sportifs

## STAGES DE SURF

### LES DATES

18/05/2022

04/06/2022

17/06/2022 au 19/06/2022

30/06/2022



Toutes les informations sur [univ-angers.fr/suaps](http://univ-angers.fr/suaps)

**U4**<sup>1</sup> SUAPS  
SERVICE DES SPORTS  
UNIVERSITÉ D'ANGERS

2021-2022 |  
Semestre 1

**13** stages à **ANGERS**  
Surf, Padel, Tir sportif, Squash, Escalade

**4** stages à **CHOLET**  
Mini raid, Golf

2021-2022 |  
Semestre 2

**Calendrier en construction**

# 2021-2022 les évènements sportifs

**UA<sup>1</sup> SUAPS**  
SERVICE DES SPORTS  
UNIVERSITÉ D'ANGERS

50 ans UA

=

50 heures  
de sport  
en continu

**LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**  
À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS  
• Gratuit et sur inscription •



**FUTSAL**

ÉVÈNEMENT GRATUIT !

**Mardi 14 décembre 2021**

18h30-21h30

Cholet - Lycée La Providence

[univ-angers.fr/suaps](http://univ-angers.fr/suaps)

**UA<sup>1</sup> SUAPS**  
SERVICE DES SPORTS  
UNIVERSITÉ D'ANGERS

6 bd. V. rocassier  
49000 Angers



**LES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS**  
À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS  
• Gratuit et sur inscription •



**BADMINTON DOUBLE  
PAR ÉQUIPE**

ÉVÈNEMENT GRATUIT !

**Mercredi 26 janvier 2022**

19h00-22h30

Au Suaps - Campus Belle-Beille - Gymnases

[univ-angers.fr/suaps](http://univ-angers.fr/suaps)

**UA<sup>1</sup> SUAPS**  
SERVICE DES SPORTS  
UNIVERSITÉ D'ANGERS

6 bd. V. rocassier  
49000 Angers



8

dates

7

disciplines

**POUR  
INFORMATION**

# 5. Affaires générales et statutaires

5-1 Résultats des élections aux commissions statutaires : **INFORMATION**

5-1 a UA-Culture

5-1 b Commission des relations internationales

5-1 c Commission permanente du numérique

5-1 d Comité d'éthique d'évaluation des formations et de la vie étudiante

5-1 e Comité de suivi Licence-Master

5-1 f Conseil de gestion du SUIO-IP

## 5-1 – Résultats des élections aux commissions statutaires – informations

Des élections ont été organisées en ligne afin de pourvoir les sièges vacants aux Commissions permanentes et conseils de gestion de services communs de l'Université.

Les élections se sont tenues **du mercredi 20 octobre 2021 9h au jeudi 21 octobre 2021 17h.**

# 5-1 a – UA Culture - Résultats

Huit sièges étaient à pourvoir au sein du conseil culturel d'UA-Culture par des étudiants issus des huit composantes de l'Université.

Ont été élus, par la Commission de la formation et de la vie universitaire, représentants des étudiants issus des huit composantes de l'Université d'Angers au Conseil culturel du service UA-Culture :

- **Mme Mélanie PITON** – Faculté de droit, d'économie et de gestion - L2 Eco-gestion - Santé
- **M. Marius FERTRÉ (Tit.)** - M1 Développement Culturel / **Mme Pauline CHOQUET (Supp.)** M1 Développement Culturel – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité
- **Mme Sarah BICHE** – Faculté de santé – Formation approfondie en Sciences pharmaceutiques – SP1
- **M. Asaad BENALIA** – Faculté des sciences – L1 Sciences technologies Santé
- **Mme Ioanna KASAPI (Tit.)** Doctorat en Histoire / **M. Jean-Philippe LEGOIS (Supp.)** – Doctorat archivistique – Faculté des lettres, langues et sciences humaines
- **M. Corentin COUPRY** – Doctorat Génie Industriel - Polytech Angers
- **Mme Lélia CLAUDEL** - DUT 2 Techniques de commercialisation - IUT

# 5-1 b – Commission des relations internationales - Résultats

Un siège était à pourvoir au sein de la Commission des relations internationales par un étudiant.

Ont été élues, par la Commission de la formation et de la vie universitaire, représentantes des étudiants à la Commission des relations internationale :

- **Mme Mélanie PITON (Tit.)** L2 Eco-gestion santé – Faculté de DEG / **Mme Sarah Biche (Supp.)** - Formation approfondie en Sciences pharmaceutiques – SP1 - Faculté de santé

# 5-1 c – Commission permanente du numérique- Résultats

Un siège était à pourvoir au sein de la Commission permanente du numérique par un étudiant.

Ont été élus, par la Commission de la formation et de la vie universitaire, représentants des étudiants à la Commission Permanente du Numérique :

- **Mme Ioâanna KASAPI (Tit.) Doctorat en Histoire** – Faculté des lettres, langues et science humaines/ **M. Jean-Philippe LEGOIS (Supp.)** – Doctorat Archivistique – Faculté des lettres, langues et sciences humaines

# 5-1 d – Comité d'éthique d'évaluation des formations et de la vie étudiante

Un siège était à pourvoir au sein du Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante par un étudiant.

Ont été élues, par la Commission de la formation et de la vie universitaire, représentantes des étudiants au Comité d'éthique de l'évaluation des formations et de la vie étudiante :

- **Mme Mélanie PITON (Tit.)** L2 Eco-gestion santé – Faculté de DEG / **Mme Sarah BICHE (Supp.)** - Formation approfondie en Sciences pharmaceutiques – SP1 - Faculté de santé

# 5-1 e – Comité de suivi Licence-Master

Deux sièges étaient à pourvoir au sein du Comité de suivi Licence-Master par des étudiants.

Ont été élus, par la Commission de la formation et de la vie universitaire, représentants des étudiants au Comité de suivi Licence - Master :

- **Mme Isabelle DUFOUR GAGNARD** – M2 Management et administration des entreprises – MAE - IAE
- **Mme Ioâanna KASAPI (Tit.)** Doctorat en Histoire / **M. Jean-Philippe LEGOIS (Supp.)** – Doctorat archivistique – Faculté des lettres, langues et sciences humaines

## 5-1 f – Conseil de gestion du SUIO-IP

Un siège était à pourvoir au sein du Conseil de gestion du SUIO-IP par un étudiant.

A été élue, par la Commission de la formation et de la vie universitaire, représentante des étudiants au Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle :

➤ **Mme Lélia CLAUDEL – DUT techniques de commercialisation - IUT**

# Prochaines CFVU

- Lundi 13 décembre 2021 à 14h30
- Lundi 10 janvier 2022 à 14h30